

Carnet de la quinzaine

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 344

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-260061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

blique, elle aussi, je le crains bien, verra toujours une relation entre la paternité et l'obligation de payer la pension alimentaire.

D'un autre côté, mettons-nous à la place de l'enfant illégitime. Chez nous, celui qui ne connaît pas son père peut tout de même aimer et respecter sa mère. Il ignore si elle a eu des relations avec plusieurs hommes, et peut croire que l'action en paternité a échoué, parce que la preuve des relations sexuelles avec un homme — celui qui est son père — n'a pu être apportée conformément à la loi. Il peut penser que sa mère a été trompée; que, trop confiante, elle s'est donnée à celui qu'elle aimait, se fiant à ses promesses. Il la considérera plutôt comme une victime que comme une coupable dont il faut rougir.

Dans le système adopté en Norvège, l'enfant qui reçoit une pension alimentaire de plusieurs hommes, sait, sans doute possible, la preuve étant faite judiciairement, que sa mère était une femme de mœurs légères à l'époque de sa naissance. Je ne dis pas qu'elle ait été nécessairement une prostituée, mais il faut admettre qu'une femme qui, en quatre mois, a pu avoir des relations avec plusieurs hommes, fait preuve de légèreté dans ses mœurs.

Cet enfant aura son pain assuré, mais il le mangera la rougeur au front.

On dira que je fais du sentiment. Peut-être, mais on ne vit pas de pain seulement...

Voilà, chère Mademoiselle, ce que je voulais dire. Je regrette de n'avoir su me faire comprendre de prime abord, et vous prie de croire, etc.

ANTOINETTE QUINCHE, *avocate*.

Rectification

Mme E. Cuchet-Albaret, la lauréate de l'Académie française, dont nous avons signalé à nos lecteurs, dans notre dernier numéro, les talents si multiples et variés, nous prie de rectifier un erreur qui s'était glissée sous notre plume. C'est en effet de *technologie*, et non d'économie domestique, que Mme Cuchet-Albaret était professeur à la Section commerciale de l'Ecole ménagère et professionnelle des jeunes filles de Genève; et ce poste, elle y a renoncé depuis une année, désirant pouvoir se vouer plus complètement à d'autres travaux.

Dans la lettre intéressante qu'elle nous a écrite à ce sujet, Mme Cuchet nous a donné sur sa mère, Mme Albaret-Debellerive, et sur son travail de pionnière dans le corps enseignant primaire féminin, des détails qui nous font espérer qu'une fois ou l'autre une brochure sera publiée, qui évoquera la personnalité de cette vaillante précurseur de nos idées.

E. Gd.

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Commission d'Education nationale.

Dans sa séance du 22 novembre (la première depuis l'Assemblée de l'Alliance), la Commission d'éducation nationale, forte de l'appui et de l'enthousiasme accordés à son initiative à Davos, a commencé l'étude du grand thème de l'Education familiale. En premier lieu, elle s'adresse à des personnalités en vue pour élaborer au plus vite une liste de conférencières et de conférenciers qui voudront bien traiter des sujets, pris dans le cadre de ce thème, choisi pour cet hiver comme objet des entretiens d'éducation dans nos sociétés sœurs. La Commission d'Education nationale pour étendre notre propagande, cherchera à gagner, après la presse féminine, la grande presse et la presse régionale suisse. Sur ces deux points, toutes les suggestions qui seront adressées à la présidente: Mlle Elisa Serment, Le Mont, sur Lausanne, — ou aux autres membres de la dite Commission, seront fort utiles à ce travail de documentation.

Dès que ces données auront été recueillies, la Commission d'Education offrira aux Sociétés alliées, sous forme de circulaire, une liste de sujets à traiter pour les groupements qui aiment à être libres, et ont des forces en eux-mêmes; des noms et adresses de conférencières et de conférenciers dans les deux langues; une bibliographie d'articles et d'ouvrages à consulter et, pour qui le voudra bien, des articles de presse à faire passer dans la presse régionaliste ou spéciale.

Dores et déjà, nous applaudissons à toutes les initiatives de groupes dans le sens de l'éducation familiale, qui est la chose de toutes les femmes, mères et non-mères; nous devons, à regret,

prier les Sociétés alliées de nous accorder quelques semaines de patience pour attendre les réponses aux lettres sus-mentionnées, afin d'avoir une documentation aussi solide que possible. Et merci aux Sociétés-sœurs d'avoir bien accueilli notre vœu d'intéresser toutes les sociétés de femmes suisses aux problèmes de l'éducation!

M. E.

A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — *Union des Femmes.* — Automne est synonyme de reprise d'activité. L'Union des Femmes n'échappe point à cette loi, ainsi qu'ont pu le constater le 29 novembre les personnes qui ont assisté à son Assemblée générale. Sous la présidence de Mme Ed. Chapuisat, les rapports présentés exposent quelques-uns des aspects du travail si varié de cette Société. La Section de couture, qui fournit depuis fort longtemps des vêtements à diverses institutions (pouponnières, crèches, colonies de vacances, asiles, etc.) vient de fêter les 30 ans de direction de sa présidente, Mme Charles. La Commission des «Vacances pour mères de famille» a eu, comme l'exprime Mme Lescaze, dans son compte-rendu, la satisfaction de procurer un petit séjour d'été à 70 mères fatiguées. La joie de ces dames et le bien que leur a fait le bon air d'Onex, d'Arzier, de Bassins, ou du lac de Bret, de Chardonne et de Cernat, compensent largement l'inconvénient de voir vide la caisse de la Commission. Cependant, pour pouvoir, le printemps prochain, répondre aux demandes qui chaque année arrivent plus nombreuses, il faut que la dite caisse se remplisse; aussi la Commission serait-elle très reconnaissante aux Sociétés qui voudraient penser à elle dans l'organisation de leurs soirées et répartitions de leurs dons, et l'aider ainsi à trouver les 5048 fr. (total des pensions versées en 1930) indispensables. Ajoutons que dernièrement, dans une jolie réunion, dont l'initiative est due à Mlle Alice Gamper, ces dames eurent l'occasion de rappeler, autour d'une tasse de thé, leurs souvenirs de vacances... bien méritées, puisque, pour quelques-unes d'entre elles, ce furent les premières de toute leur vie.

Le rapport financier, présenté par Mlle Würth, est approuvé par l'Assemblée, qui donne décharge à la trésorière. Puis Mme Mathil, qui représente l'Union à l'Assemblée annuelle de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, rend compte de ces journées et fait ressortir le sentiment d'enrichissement que lui a donné cette prise de contact avec d'autres Sociétés suisses. Mme Chapuisat annonce l'ouverture d'un bureau qui fonctionne depuis quelques jours dans le local de l'Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont. Sous la direction bénévole de Mlle A. Olivier, il exécute divers travaux: convocations, circulaires, adresses, encartages, plâtres, dactylographie, copies, etc., et a pour but de venir en aide à des femmes que le chômage vient de priver de leur gagne-pain. Mme Chapuisat demande à l'Assemblée de faire connaître ce bureau, qui est ouvert l'après-midi (jeudi excepté), auprès de toutes les personnes qui, habituellement, font elles-mêmes leurs expéditions de circulaires et qui pourront ainsi contribuer à soutenir cette entreprise.

Enfin les membres ont le privilège d'entendre une conférence captivante donnée par Mlle Alice Milsom sur ce sujet: *L'évolution de la sculpture monumentale en France au moyen-âge*. De belles projections, représentant des statues des cathédrales de Chartres, d'Amiens et Notre-Dame de Paris, accompagnent agréablement les paroles claires et vivantes de la conférencière.

R. B.

Carnet de la Quinzaine

Vendredi 19 décembre:

GENÈVE: Ecole nouvelle de piano, 21, rue Tœpffer, 20 h. 15: Audition d'élèves de Mme Bourgeois-Fontannaz, avec le bienveillant concours de Mme Hartmann, professeur de chant.

Samedi 20 décembre:

GENÈVE: 14 h. 30 à 18 h. 30: Id. (Thé à 16 h.)

Dimanche 21 décembre:

GENÈVE: 14 h. 30 à 18 h. 30: Id. (Thé à 16 h.)

Avant d'acheter ou d'échanger une machine à écrire

essayer la **Triumph N° 10**
et la **Triumph portable**
Machine à écrire les chèques **SAFE-GUARD**



AGENCE GÉNÉRALE

E. BERRAZ

Place des Bergues, 3 GENÈVE

Si toutes les maîtresses de maison
avaient visité les installations des

LAITERIES RÉUNIES

toutes les femmes exigeraient les
produits laitiers provenant des

LAITERIES RÉUNIES
HYGIÈNE - PROPRETÉ - QUALITÉ